



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Des nouvelles importantes nous arrivent de Francfort. Dans sa séance du 21 la Diète fédérale s'est prononcée, à une grande majorité, pour la nomination d'une commission spéciale chargée d'étudier la proposition prussienne relative à la réforme. Cette commission doit être composée de neuf membres, qui seront élus dans la prochaine séance.

Sauf les représentants de la Saxe et du Hanovre qui ont cru devoir donner quelques explications, le premier pour réfuter les reproches adressés à la Diète, le second pour plaider la cause de la paix fédérale, tous les autres gouvernements ont voté simplement le renvoi à la commission.

Le représentant de l'Autriche, en votant aussi pour le renvoi, a déclaré que son gouvernement était prêt à prendre part à une délibération sur la réforme fédérale. Il a rappelé en même temps l'initiative déjà prise en 1863 par son souverain et l'accord à cette époque de tous les princes allemands, à l'exception de la Prusse.

« L'empereur, a-t-il dit, renouvelle sa déclaration, insérée dans la note du 31 mars, qu'il ne veut pas troubler la paix fédérale et qu'il attend de la Prusse la même conduite. Le respect des lois fédérales doit rester la règle suprême de tous les gouvernements. C'est de cette manière seulement que la confiance pourra être rétablie et qu'on pourra espérer une issue favorable des délibérations concernant la réforme fédérale. »

Il ne reste plus à la Prusse qu'à formuler clairement ses propositions.

Pendant que la Diète délibère, les ministres des puissances secondaires se réunissent à Augsbourg pour s'entendre, de leur côté, sur la proposition prussienne. M. de Pfordten est déjà arrivé de Munich. On attendait samedi soir MM. de Beust (Saxe), Varnbüler (Wurtemberg), Edelsheim (Bade), Dalwigk (Hesse-Grand-Ducale), Wittgenstein, Watzdorff (Saxe-Weimar), Uttenhoven (Saxe-Meiningen), et de Seebach (Saxe-Cobourg).

Les risques d'une guerre paraissent dès à présent écartés, et on a lieu de croire que le cabinet de Berlin acceptera les dernières offres de celui de Vienne, consistant à opérer un désarmement simultané, fixé au 25 avril pour l'Autriche, et au 26 pour la Prusse.

La Gazette autrichienne s'attache à démontrer que le désarmement simultané des deux grandes puissances allemandes, conformément à la proposition du cabinet de Vienne, ne porterait aucune atteinte à leur dignité et ne compromettrait nullement leurs intérêts :

« Qu'on ne vienne pas nous dire, dit la feuille ministérielle de Vienne, qu'il est inconciliable avec l'honneur militaire de la Prusse de révoquer les ordres d'armements déjà donnés. La Prusse n'a ordonné ces armements, nous nous en référons à sa propre déclaration, que dans un but défensif. Or, il ne saurait plus exister de but défensif si quand le danger d'une agression n'existe plus ; pourquoi alors maintenir et continuer ces armements ? L'Autriche a aussi son hon-

neur militaire à sauvegarder, et elle saura le préserver de toute atteinte ; mais elle ne craindrait pas un seul instant de compromettre cet honneur en cessant des armements qui n'auraient plus de but. Le cabinet autrichien n'a pas adressé de sommation à la Prusse, ni énoncé de menaces pour le cas où la partie adverse ne suspendrait pas ses armements ; elle s'est contentée de rappeler la responsabilité qu'elle assumerait vis-à-vis de son propre empire en s'abstenant d'opposer des mesures défenses éventuelles aux armements non-motivés de la Prusse. »

Le prince de Hohenzollern n'a pas refusé jusqu'à présent le trône des Principautés-Unies ; il n'a encore pris aucune décision à ce sujet. Il est parti samedi pour Dusseldorf, après avoir eu une longue conférence avec M. de Bismark et avoir été reçu en audience par le roi.

D'après une correspondance adressée de New-York au *Moniteur*, le désarmement continue aux Etats-Unis sur une grande échelle. Au 9 janvier, il y avait encore 123,356 volontaires sous les armes ; au 1<sup>er</sup> mai prochain, ce chiffre se trouvera réduit à 47,281 hommes, dont 17,000 blancs et 30,000 de couleur. En quatre mois, 76,000 hommes auront été renvoyés dans leurs foyers.

Le bruit court qu'une amnistie générale sera prochainement proclamée.

Des dépêches de Tanger, du 8 avril, annoncent que la santé de l'empereur du Maroc

avait éprouvé une amélioration sensible. Pendant sa maladie, son frère, Muley-Abbas, a été appelé par lui pour prendre part à la direction des affaires.

Le Corps-Législatif a déjà prouvé qu'il désapprouvait la politique de M. de Bismark, et il tient, dit-on, à témoigner cette désapprobation plus hautement encore. Cette démonstration, assure la *Gazette de France*, aurait lieu lors de la discussion prochaine du projet de loi sur le contingent annuel de 100,000 hommes. Ce serait un membre de la majorité qui ferait cette déclaration, et la chambre tout entière s'y associerait.

Deux amendements relatifs au budget viennent d'être déposés.

Le premier, émanant de M. de Montagnac, est relatif aux postes. Il demande le maintien de la taxe actuelle pour les journaux et les recueils périodiques, et l'adoption d'un taux uniforme pour les lettres, les circulaires, prospectus, papiers de commerce et d'affaires, échantillons circulant dans l'intérieur de l'empire, sans distinction. Voici le tarif proposé :

Jusqu'à 10 gr. (affranchi)	10 c. (non affranchi)	30 c.
De 10 à 20 gr. —	20 c. —	40 c.
De 20 à 40 gr. —	40 c. —	60 c.
De 40 à 100 gr. —	80 c. —	1 fr. 20 c.
De 100 à 200 gr. —	1 fr. 60 c. —	2 fr. 40 c.

Le deuxième amendement, signé de M. Deltheil et autres, concerne le ministère des finances. Il est ainsi conçu :

« La diminution de 433,700 fr. résultant de la réduction des cadres du personnel de l'administration centrale des finances et des ad-

## FEUILLETON.

52

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Là-dessus il me fit voir plusieurs promesses de ventes consenties par M. de la Blairie et devenant effectives au cas où il ne rembourserait pas, dans un délai de trois jours, après sommation, une somme s'élevant en tout au chiffre de cent cinquante mille livres. Les pièces étaient régulières ainsi que la sommation. Je remarquerai seulement que, dans la dernière vente, n'étaient pas compris les meubles qui ont appartenu personnellement à feu Mme de la Blairie et ceux qui appartiennent à Mlle Louise.

Examen fait, je dis à mon tour à Mallard :

« Cela est fort bien, mais comme il peut exister entre les mains de M. le chevalier de la Blairie des pièces annulant celles-ci, je ne quitterai pas le Breil, et je ferai opposition à toute occupation de votre part jusqu'à ce que je sois régulièrement expulsé, ou que je reçoive avis de M. de la Blairie de vous céder la place. Et sur ce, je vous salue.

Le lendemain, Mallard revint vers midi. En quelques heures, ses mesures avaient été prises. Il

tenait à la main un exploit d'un de mes confrères qui, sur la vue des titres en la possession du sieur Mallard, me faisait commandement d'avoir à vider les lieux sur-le-champ, si je ne voulais être mis dehors par voie rigoureuse.

« Vous voyez que je suis en règle, me dit Mallard en souriant avec bonhomie, mais vous êtes le représentant d'un homme respectable, qui m'honorait du titre d'ami, aucune violence ne vous sera faite. Non, jusqu'à la fin, cette espérance me restera, il n'y a eu qu'un malentendu entre M. le chevalier et moi ; j'ai été imprudent peut-être, il a été trop vif. Veuillez lui faire savoir ceci de ma part : « Le Breil est à sa disposition comme devant, et moi je reste son humble serviteur. »

« En attendant qu'il ait compris combien ma position était difficile, obligé que je suis, par mon devoir de père, de ne pas laisser périr entre mes mains une créance qui constitue à peu près tout mon avoir, en attendant, dis-je, vous pouvez rester ici. Je serais même heureux si vous vouliez travailler à un rapprochement que je désire avec ardeur. Pour cela, faudrait-il transiger ? Je ne sais vraiment pas à quoi je ne me résoudrais pas pour reconquérir une amitié si précieuse. M. de la Blairie sait mieux

que personne que les questions d'argent ne me touchent pas ; il a peut-être même entrevu le véritable but que se proposait mon ambition. Qu'il daigne accorder un souvenir à notre dernier entretien. Dans le calme et après réflexion, les choses apparaissent quelquefois sous un nouveau jour. J'attendrai sa réponse avant de rien faire au Breil qui puisse ressembler du plus loin à un acte de propriété.

« Monsieur Gambon, si vous réussissiez dans cette mission de paix, vous pouvez y compter, je ne souffrirais point que vous restassiez à Châtillon dans une position inférieure. »

« Voilà sommairement ce que cet homme me disait hier. Eh bien ! monsieur George, vous penserez de moi ce que vous voudrez, mais, je l'avouerai, j'étais encore sa dupe ou peu s'en fallait. Il avait, en tout ce qu'il disait, un air si simple, si naturel, que je me reprochais de l'avoir mal jugé. Cependant, par prudence, puisque les meubles de Mme et de Mlle de la Blairie n'étaient pas compris dans la vente, je me décidai à les faire transporter avec les papiers et les effets personnels de M. le chevalier, en lieu sûr.

« Ayant donc fait venir plusieurs fermiers avec chevaux et charrettes pour effectuer ce transport as-

sez important, car il y avait dans les chambres de ces dames une quantité considérable d'objets de grand prix, nous y travaillions tous, les gens de la maison, les fermiers et moi, lorsque, le chargement fait aux trois quarts, survint M. Mallard, qui avait jugé agréable de faire le tour de ses nouveaux domaines, et il faut bien pour cela quatre ou cinq heures.

« Vous dire, monsieur, la surprise, la colère et en même temps l'embarras de mon coquin à la vue de ce déménagement, m'est impossible. Je suis bégue et ma langue rebelle traduit bien mal mes pensées ; eh bien, mon infirmité venait de passer à Mallard, il ne pouvait articuler deux mots de suite, ses joues blêmes s'enflaient et il n'en sortait rien, ses yeux brillaient de je ne sais quel feu blafard.

« Monsieur Gambon, me dit-il en me prenant à part, car un éclat eût nui à ses projets d'arrangement, et, malgré sa fureur, il ne perdit pas de vue ses plans, monsieur Gambon... monsieur Gambon... qui... a pu vous autoriser à ce... à faire cet enlèvement furtif !

— Comment ! enlèvement furtif ?... autoriser ?... Mais il n'y a rien de furtif ici ; j'opère en plein jour, et j'y suis autorisé, d'abord par les pouvoirs que j'ai entre les mains, ensuite par la teneur même des

ministrations financières qui en dépendent, sera laissée à la disposition du ministre pour améliorer les traitements des employés conservés. »

Voici un nouvel amendement déposé par M. Glais-Bizoin relatif à la correspondance télégraphique privée :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867, les dépêches télégraphiques de vingt mots (les articles, prépositions et préfixes non compris), ne payeront qu'une taxe de 20 centimes. Cette taxe sera augmentée de 5 centimes par groupe de cinq mots au plus.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le préfet de Nancy a reçu avis, dit-on, que l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial se rendront, sauf incidents imprévus, dans cette ville, le 14 juillet, pour l'anniversaire de la réunion de la Lorraine à la France. Leurs Majestés iraient ensuite en Alsace.

— Les Polonais qui sont à Paris disent que, si la guerre éclate, leurs compatriotes de la Galicie se battraient avec acharnement contre la Prusse qui a été si odieusement complice des cruels représailles de la Russie pendant la dernière insurrection.

— Le général Franconièr, ancien aide-de-camp du prince Napoléon, et qui est allé récemment avec lui à Florence, en est revenu avec idées très-belliqueuses. Il y a ce fait curieux à constater que c'est de Berlin, de Florence et du monde officiel de Paris que viennent toutes les nouvelles qui font craindre les éventualités de guerre. Ici, au ministère des affaires étrangères, on répète toujours qu'on la regarde comme inévitable et on a peut-être des raisons pour cela.

— La Russie, l'Autriche et la Porte se disposent à combattre, dans le sein de la conférence pour les Principautés, l'élection du prince Hohenzollern, comme souverain de la Roumanie. Ces trois puissances considèrent le choix d'un prince étranger comme incompatible avec la suzeraineté de la Porte garantie par le congrès de Paris et le protocole de 1859. Elles proposent donc de revenir à la séparation des deux provinces. Cette proposition sera combattue par la France, la Prusse et l'Italie. Là encore, on voit l'accord s'établir entre ces trois puissances.

— Tandis que dans beaucoup de cercles politiques on parle d'une entente secrète entre les cabinets de Paris, de Berlin et de Florence, il n'est pas sans intérêt de savoir que le prince de Hohenzollern, qui vient d'être élu souverain des Principautés, est le beau-frère du marquis Pepoli, député italien et proche parent de l'Empereur Napoléon.

ventes qui vous sont faites.

— Mais... avez-vous songé au scandale ?

— J'ai songé, monsieur Mallard, que j'avais mission de défendre, autant qu'il est en moi, les intérêts de M. de la Blairie. Vous êtes en mesure de m'expulser d'ici, en quelques heures. Une fois parti, je n'aurais aucun moyen, avant de longues procédures, de constater le nombre et l'état des objets mobiliers qui restent, en tout cas, la propriété de mon mandant. Le plus court et le plus sûr est de les enlever pendant que j'en ai le droit et le pouvoir.

— Mais vous allez rendre impossible tout arrangement.

— Comment cela ?

— Parce que... parce que si l'on sait dans le pays que le Breil n'appartient plus à M. le chevalier, il n'y voudra pas remettre les pieds.

— Vraiment, monsieur Mallard, votre intention n'était donc pas de lui rendre le Breil à la condition qu'il vous désintéressât ?

— Je ne dis pas positivement non ; mais enfin le Breil est à moi.

— Alors, je fais bien d'enlever ce qui appartient à M. de la Blairie.

— C'est la ruine de tout arrangement, je le ré-

— Voici quelques renseignements sur le chiffre des troupes que les divers Etats de l'Allemagne peuvent mettre sur pied.

L'armée autrichienne complète compte 579,000 hommes. L'armée prussienne, compris la landwehr, est de 556,150 hommes. En cas d'extrême besoin, la Bavière peut réunir une armée de 90,000 hommes, mais actuellement ses forces disponibles ne sont que de 59,948 hommes. L'armée hanovrienne est forte de 25,000 hommes ; l'armée saxonne est de même force. Le Wurtemberg peut mettre 28,800 hommes en campagne, et Bade environ 18,700. Hesse-Darmstadt et Hesse-Cassel ont en tout environ 24,000 hommes sous les armes. Total général, 1,525,798 hommes.

— On annonce, dit la *Presse*, que le successeur de M. Langlais au Mexique est nommé et accepte sa nomination. C'est M. Genteur, jadis avocat, puis maire d'Orléans, puis préfet, puis secrétaire général du ministère de l'instruction publique, enfin conseiller d'Etat.

— L'homme qui a attenté aux jours de l'empereur Alexandre est un propriétaire russe de peu de fortune, qui s'est cru lésé ou ruiné par l'émancipation des serfs. Le régicide a tiré un coup de pistolet étant tout près de l'empereur, et sans doute il l'aurait touché sans un agent de police qui a remarqué son brusque mouvement. Il s'est précipité sur lui de manière à détourner l'arme qui a éclaté à quelques pas de l'empereur Alexandre. L'empereur, avec une parfaite présence d'esprit, a arrêté le coupable et lui a demandé avec tranquillité : « Que vous ai-je donc fait pour que vous ayez voulu attenter à mes jours ? »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décisions ministérielles :

M. Piélu, capitaine-instructeur au 12<sup>e</sup> dragons, a été nommé écuyer à l'École impériale de cavalerie, en remplacement de M. Rouillet ;

M. Rouillet, capitaine écuyer à l'École impériale de cavalerie, est passé en la même qualité à l'École impériale spéciale militaire de Saint-Cyr, en remplacement de M. Grandin, promu major.

Un détachement du 91<sup>e</sup> de ligne, composé de 15 officiers et de 225 hommes, allant de Fontevault à Saint-Calais, arrivera et couchera à Saumur le 28 avril 1866.

Voici en quels termes M. Georges Maillard, de l'*Événement*, rend compte des exercices exécutés jeudi dernier, en présence de l'Empereur, par les écuyers de l'École de cavalerie :

« Les Parisiens ont eu un spectacle rare pour eux, — un carrousel militaire exécuté au Palais de l'industrie par les cavaliers instructeurs de l'École de Saumur.

pète, il ne fallait rien enlever.

— Je vois les choses au rebours, monsieur Mallard ; ainsi, je suppose que vous entriez en voie de transaction, encore faut-il que M. le chevalier vous rembourse, et, à cet effet, use de son crédit. Or, pour cela, il est nécessaire d'abord qu'il ait ses papiers.

— Ses papiers ! articula Mallard devenant plus blême et en se laissant choir sur les bottes de paille qui servaient à l'emballage.

Il se remit bientôt.

« Ses papiers ! reprit-il d'une voix gutturale, est-ce que vous avez pris aussi ses papiers ?

— Eh ! sans doute.

— Mais ils ne sont pas compris dans la réserve stipulée.

— Comment, pas compris ? les papiers de M. de la Blairie ? vous auriez eu la prétention de les retenir ? Ah ça ! monsieur Mallard, croyez-vous que j'ignore la loi ? Depuis quand des papiers sont-ils compris dans une vente ?

— Mais les titres du Breil me sont dûs...

— On vous les donnera.

— Et qui m'assure qu'ils seront intégralement restitués.

— Vous vous oubliez, monsieur ! lui répondis-je

« L'Empereur assistait à cette fête hippique, donnée à l'occasion du concours de chevaux dont nous avons parlé, et c'est sous ses yeux que les sous-officiers de Saumur ont exécuté les remarquables manœuvres qui sont la spécialité de cette école de cavalerie.

« Le Carrousel (je ne suis pas bien certain que ce soit le mot juste) a commencé à trois heures.

« La musique des guides, placée dans une galerie en face de la tribune impériale, a salué de ses fanfares l'arrivée de Sa Majesté, et immédiatement les chevaux primés par le jury ont fait leur entrée.

« Ils sont généralement beaux — deux trotteurs surtout, attelés à un break, ont été très-remarqués par la finesse de leurs formes, l'élégance de leurs allures et la similitude parfaite de leurs robes.

« Toutes ces voitures ont fait le tour de la nef, passant et repassant devant la tribune du jury et sont sorties au grand trot, après une course fournie à différentes allures.

« Alors commença la fête militaire.

« Une barrière s'ouvre et l'on voit entrer dans l'arène un par un, douze cavaliers au petit galop. Ils portent le costume spécial que l'on connaît, mélange charmant de la tenue militaire et de la tenue de manège : culotte blanche, grandes bottes, habit boutonné droit avec aiguillettes d'or, et le chapeau à claques posé carrément, en bataille. L'officier qui les commande et marche le premier, porte deux épaulettes d'officier supérieur, il est jeune, décoré de la Légion d'Honneur ; il manie son cheval avec une légèreté et une facilité extrêmes.

« Ce qui frappe chez ces douze cavaliers émérites, c'est l'élégance de l'assiette, la rectitude du torse et la perfection de la tenue. C'est la grâce un peu nonchalante des cavaliers civils, corrigée par la raideur militaire ; — on sent que ce sont des soldats, mais assouplis par une éducation spéciale et perfectionnée. Ils sont sûrs de leurs montures, comme d'eux-mêmes ; sous l'étreinte du genou, sous la pression insensible du mors, l'animal va, vient, tourne, évolue, domine, maîtrise, esclève obéissant de la volonté de l'homme.

« L'École de Saumur, — où l'on étudie toutes les méthodes, tous les systèmes, où l'on vient comme à un aréopage compétent soumettre toutes les idées nouvelles, — a conservé comme l'arche sainte les saines théories de la belle équitation française. Le vicomte d'Aure y a perpétué les traditions de l'école de Versailles, et Baucher, notre poète équestre, y a des adeptes et des admirateurs.

« Les douze cavaliers sont dans l'arène, — ils s'avancent et se rangent en ligne devant l'Empereur, le chapeau à la main. Il y a dans ce salut muet quelque chose de gracieux et de

fier qui fait plaisir : c'est là comme un reflet de vieille courtoisie française et espagnole — cela fait songer aux chevaliers saluant le seigneur suzerain en inclinant leur lance avant de commencer le tournoi, — et aussi au salut des torreadors d'Espagne devant la loge de la reine, au moment où le taureau de la *corrida* va entrer.

« Les fanfares éclatent et voilà les douze cavaliers partis ; ils vont, ils viennent, décrivant des cercles et des spirales, marchant de côté, changeant de pied, se mêlant, éroisant et se retrouvant toujours à leur place.

« Tout-à-coup, ils partent à fond de train dans un nuage de poussière, le sable vole sous les pieds des chevaux, on les entend arriver comme le tonnerre, et ils passent devant vos yeux comme une vision ; — puis, tous en ligne, ils accourent comme une avalanche, droit sur l'estrade du jury ; à un commandement bref, maîtrisés brusquement en cette course furieuse, les chevaux s'arrêtent, net, à deux pas de l'Empereur, les naseaux fumants, les jambes frémissantes et plantées dans le sol, immobiles — et gravement les cavaliers se découvrent comme à l'arrivée.

« Cette manœuvre admirablement exécutée a produit un effet immense. Il faut l'avoir vue, et aussi s'être un peu occupé d'équitation, pour apprécier ce qu'elle représente de difficultés vaincues ; c'est presque un chef-d'œuvre de précision, et les cavaliers de Saumur l'ont exécuté d'une façon hors ligne.

« On a placé des barrières volantes autour de la piste. Les douze cavaliers rentrent. Ils ont changé de chevaux. Les premiers étaient légers, souples, brillants et pomponnés, la crinière tressée et des bouffettes de soie aux oreilles. Ceux-ci sont plus grands et plus forts, le harnachement est plus sobre. On sent à les voir qu'ils sont destinés à un travail qui exige plus de vigueur que de grâce.

« Ils entrent, et la course recommence. Cette fois, plus de voltes rapides, de changements de front, de marches de côté, de courbettes ni d'évolutions capricieuses. Ils vont quatre par quatre, bien alignés ; ils courent. Peu à peu l'allure s'accélère, ils se précipitent et ils franchissent les haies en pelotons, puis un à un, puis encore par pelotons de quatre. Le sol frémit sous les sabots des chevaux, les trompettes sonnent ; hop ! hop ! C'est fait, ils sont passés ; les voilà là-bas au bout de l'arène.

« Troisième entrée. — Ici c'est de la fanfane. — Toujours les douze cavaliers, mais avec de nouveaux chevaux. Ce sont les *sauteurs*, bêtes rétives et capricieuses, promptes à la rade et dressées à cet exercice dangereux. La crinière nattée, la queue nouée et attachée à la selle, harnachement de couleur blanche. Ils arrivent.

« Alors commence une série de cabrioles,

naï le dos sans répondre, et je continuai à surveiller le déménagement qui fut bientôt achevé.

« Vers le soir, Mallard eut l'impudence de venir me trouver de nouveau. Je le repoussai, je le traitai avec le dernier mépris ; rien ne put l'éloigner.

« Il était sans colère, insinuant et souple comme une couleuvre. Les papiers de M. de la Blairie l'occupaient toujours, mais il parlait avant tout d'arrangements ; les plus belles conditions ne lui coûtaient pas à faire, pour l'avenir s'entend, et après restitution des papiers.

— Restitution ! lui dis-je à la fin impatienté. — n'est pas question de restitution. Les papiers sont à M. de la Blairie et non à vous. C'est un marché que vous me proposez, disons les choses par leur nom. Vous voulez que je vous vende ces papiers moyennant quelques milliers d'écus, vous voulez faire de moi un fripon semblable à vous ; trêve de propositions ou bien j'appelle des témoins, et vous coucherez ailleurs que dans votre maison !

— Mais je vous demande pardon, répondit-il sans se fâcher, restitution est le mot. Et ici il enfla une suite de raisonnements de chicane pour me prouver que j'avais agi témérairement, que mes propositions n'allaient pas jusque-là, que je pourrais m'en repen-

d'une voix haute et de manière à être entendu. M. le chevalier de la Blairie a plus d'honneur dans son petit doigt que...

— Plus bas ! plus bas ! je vous en prie, monsieur Gambon, ne tranchons rien.

— Eh bien, monsieur, repris-je, puisque vous m'avez mis sur ce terrain, je vous dirai aussi moi : Qui m'assure qu'il n'y a pas de valeurs dans ces papiers ? Nous seuls, mon mandant et moi, avons le droit d'y toucher.

— Et mes titres.

— On vous les rendra, vous dis-je ; vous n'avez pas le droit de les prendre, et, de par le ciel ! vous ne les prendrez pas !

— Monsieur Gambon, reprit Mallard à voix très-basse et m'entraînant plus loin, j'ai quelques milliers d'écus qui ne font rien ; si vous aviez envie d'acheter une charge de juge, adressez-vous à moi ; mes principes me défendent de prendre intérêt, et même il n'y aurait rien d'écrit entre nous.

« Monsieur George, vous vous y connaissez en fait d'honneur, vous jugez de ce qui se passa en moi lorsque j'entendis une pareille proposition, je suis pacifique par caractère et par état ; mais, en vérité, j'avais envie de souffleter le misérable ; je lui tour-

de ruades, de sauts de mouton à désarçonner un centaure. Les chevaux se cabrent, sautent des quatre pieds, ruent, se dérobent, hennissent et se débattent comme si le sol brûlait sous leurs pieds, ils ne tiennent pas en place, et l'escadron semble piqué de la tarantule. Et malgré ces bonds désordonnés, les cavaliers ne bronchent pas, immobiles, bien en selle, et comme vissés sur leurs montures, ils ne changent pas de figure, — et cela dure un quart d'heure. — C'est à peine si de temps en temps un écuyer rajuste son chapeau un peu dérangé de la verticale par cette folie hippique.

Les voici en une seule ligne. Ils s'avancent au pas en face de la loge impériale. Un commandement net, et les douze chevaux se cabrent à la fois : ils se tiennent sur les jambes de derrière tout droits, et les cavaliers se découvrent et saluent. Au galop ! et ils sortent de l'arène dans l'ordre qu'ils suivaient en entrant. La séance est levée.

» Tel est le spectacle curieux auquel on a pu assister hier au Palais de l'Industrie.

» Ce carrousel a été surtout remarquable par l'ensemble parfait et la précision des manœuvres. »

Nous lisons dans le *Moniteur de l'armée*, sous la signature de M. Pierre de Lacour :

« Ce qui a paru le plus vivement intéresser l'Empereur, son entourage et toute l'assemblée, ce sont les exercices de haute école faits devant la tribune impériale par le colonel L'Hotte, montant en selle anglaise un cheval qui semblait fort ordinaire, et duquel il a obtenu tout ce que les plus habiles écuyers de nos cirques, les Baucher, les Franconi et autres obtiennent de chevaux parfaitement mis. Le colonel L'Hotte, sans qu'on pût apercevoir chez lui le plus léger mouvement de main, le moindre dérangement de jambe, a fait pour ainsi dire danser son cheval au pas, au trot, au petit galop, avec une précision, une sorte de cadence et de rythme véritablement surprenante. Tout cela : pas de côté, recul, trot allongé ou raccourci, en marquant des temps d'arrêt, tout cela, disons-nous, était obtenu avec une telle finesse de moyens, que cheval et cavalier avaient l'air de faire la chose la plus naturelle et la plus simple. Pour nous, c'est l'idéal de la perfection. Nous nous croyions revenus aux beaux jours des d'Abzac et de la grande équitation militaire ; car si les écuyers sont habiles, nous devons ajouter qu'il est difficile de voir des animaux mieux dressés, plus ardents, plus vigoureux que ces beaux chevaux de l'École.

» Vers quatre heures, Sa Majesté a quitté sa tribune pour sortir par la porte de l'Est, en traversant une partie des écuries. Sur son passage l'Empereur a trouvé le colonel L'Hotte et ses officiers, qu'il a bien voulu complimenter sur leurs exercices, si merveilleusement exécutés.

tir, etc. Dieu merci, je connais mon affaire ; je lui ris au nez en le plantant à la porte. Il partit la rage dans le cœur et le sourire sur les lèvres.

« Maintenant, monsieur George, que s'est-il passé dans sa tête cette nuit ? je ne puis le concevoir. Ce matin il arrive escorté d'un de mes confrères, celui qui a rédigé le commandement d'expulsion. Je m'attendais sans doute à mal. On va, pensais-je, me tendre des pièges, mais on y mettra douceur, modération, voire force bassesses ; j'en ai eu de beaux exemples hier. Ah ! bien oui ! ce n'était plus le même sire. Le voilà aujourd'hui raide, cassant, plein d'exaltation. »

— A la porte ! me cria-t-il du plus loin. Monsieur le maître d'école. Allez bêcher vos légumes et bêgayer votre alphabet.

— Je veux répondre.

— A la porte ! et pas un mot, ou je fais rédiger un procès-verbal de résistance...

— Mais, monsieur Mallard...

— A la porte ! à la porte ! va fouetter tes marmots ! — Permettez, dit mon confrère, point d'insultes, monsieur Mallard. Laissez-moi parler.

« Monsieur Gambon, votre mandat est épuisé, voici les pièces en règle : vous êtes du métier, vous

» Cette charmante matinée équestre, où notre Ecole de cavalerie a déployé son adresse et la solidité de ses études pratiques, a fait une très-vive et très-favorable impression sur le public d'élite qui y assistait. Elle laissera d'excellents souvenirs à Paris et à l'étranger, car nous avons remarqué dans les tribunes et dans les galeries une foule de personnes étrangères, toujours avides de pareils spectacles militaires. »

M. le général Crespin, commandant l'Ecole impériale de cavalerie, a assisté aux brillants exercices des écuyers dans la tribune de l'Empereur.

Voici du reste, d'après le *Moniteur universel*, les noms des principaux personnages qui ont pris place dans cette même tribune, à côté de S.M. l'Empereur et de S. A. le Prince impérial :

S. A. R. le prince de Danemark ;  
LL. AA. le prince et la princesse Murat ;  
Le général Fleury, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur ;

LL. Exc. les maréchaux Randon, Canrobert, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Niel, et le général Crespin.

Les estrades et les galeries supérieures contenaient de 6 à 7000 personnes.

Après les exercices de manège, le ministre de la guerre a remis, au nom de l'Empereur, la croix d'officier de la Légion d'Honneur à M. le lieutenant-colonel L'Hotte, commandant les écuyers de Saumur ; celle de chevalier, à M. le capitaine Delorme, instructeur, et la médaille militaire à deux sous-officiers, sous-chefs de manège, et à deux cavaliers de manège.

Les écuyers de l'Ecole de cavalerie et les chevaux de manège, sont rentrés hier à Saumur.

Ce qui suit n'est point un conte. Le fait s'est produit à quatre lieues de Laval ; et si nous passons les noms sous silence, c'est par un motif de discrétion que nos lecteurs comprendront sans peine.

Dans le bourg de..., il y a un ménage où les relations sont aussi tendues qu'entre la Prusse et l'Autriche. Seulement, tandis que les deux grandes puissances allemandes réfléchissent avant de se battre, les époux X... se battent avant de réfléchir. Somme toute, c'est possible que cela revienne au même. Quoiqu'il en soit, un matin de la semaine dernière, une discussion s'engagea dans cet orageux intérieur. Discussion est ici synonyme de coups ; car l'argument de prédilection du mari, c'est, paraît-il, un gourdin que réellement il sait faire raisonner... sur le dos de sa femme.

Ce matin-là, celle-ci poussa des cris perçants et bientôt les voisins l'entendirent vociférer : « Je suis morte ! Il m'a tuée ! »

savez qu'il serait inutile de résister ; je vous conseille de partir. »

« Vous comprenez, monsieur George, que je n'avais plus rien à faire là, à moins de chercher une trique pour jouer une partie de savate avec Mallard qui, d'un air superbe, et maniant sa canne comme un sabre, coupait les tulipes du jardin. Au lieu de cela, j'ai pris mon chapeau et je suis venu jusqu'ici ! me demandant toujours par quel phénomène étrange mon reptile d'hier s'est transformé subitement en lion vainqueur. »

— C'est bien étrange, en effet, dit George d'un air pensif. »

Puis il reprit après un moment de silence :

« Pardonnez-moi, monsieur Gambon, je songeais à ce mystère au lieu de vous remercier d'abord au nom de M. et de Mlle de la Blairie. Vous avez mis un courage et un dévouement au-dessus de tout éloge à sauver les chers et précieux objets que le contact de ce hideux personnage eût souillés. Soyez sûr qu'un pareil service ne sera jamais oublié.

— Ah ! je n'ai rien fait, monsieur George, j'aurais voulu faire mille fois plus.

— Vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire, Gambon, et cela avec un sens et une fermeté rares.

Elle l'affirmait ; ils le crurent.

Ils firent mieux que de le croire : ils le publièrent. — A ceux qui demandaient : « Comment le sait-on ? » C'est elle-même qui l'a dit, et qui peut mieux le savoir ? »

Tant et si bien qu'au bout d'une demi-heure tout le bourg était instruit, à n'en pas douter, que la femme X... était morte.

Au bout de deux demi-heures, on savait que le mari s'était pendu de désespoir. — Les mauvaises nouvelles ont des ailes, voyez-vous.

Au bout de trois demi-heures, les autorités sont prévenues, et deux gendarmes accourent pour verbaliser. En passant devant le cimetière, ils s'aperçoivent que le fossoyeur a déjà creusé la place où les époux doivent être enterrés.

Les représentants de la force publique arrivent à la porte de la maison mortuaire. Des curieux se pressent pour entrer à leur suite.

On ouvre. On pénètre dans l'appartement. Un étrange spectacle se présente alors à tous les regards...

Le mari et la femme, tranquillement couchés côte à côte, se frottent les yeux comme des gens qu'on réveille et demandent ce qu'on leur veut.

Informations prises, la femme a bien reçu en effet quelques coups du gourdin-argument. Elle a bien quelques bleus sur le corps. Elle a bien poussé des cris, et même, pour arrêter la volée qui tombait comme une averse, elle a réellement crié : « Je suis morte ! » espérant que son mari ne s'acharnerait pas sur un soi-disant cadavre. — Seulement, elle juge tout cela si peu de chose qu'elle ne veut pas même porter plainte.

Voilà la réalité. Le reste est le fruit de la brillante imagination des gens de...

Esopo disait à Xantippe qu'il n'y avait rien au monde de meilleur que la langue. — Encore y a-t-il langues et langues ; et si Esopo avait connu celles des habitants de..., il aurait été lui-même émerveillé.

#### VILLE DE SAUMUR

#### AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 6 et 45 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain d'une contenance de 19 mètres 81 centièmes superficiels dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue de Nantilly, section F, n° 166r du plan cadastral, appartenant au sieur Garreau-Muray, épiciercier à Saumur, rue du Paits-Neuf, moyennant la somme de quatre-vingt-dix-neuf francs cinq centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans

— Enfin j'ai toujours pu arracher quelques débris aux griffes de ce vautour.

— A propos, où les avez-vous fait transporter ?

— Chez moi, monsieur George, et je vous dirai même que j'en ai conçu quelque inquiétude, il y a un instant. Je viens d'être abordé par une personne qui demeure fort près de Mallard, dans la rue du Prieuré. Or, comme vous le pensez, dans tout le pays, on ne parle que de la douloureuse affaire du Breil ; cette personne, en me voyant, a voulu savoir du nouveau, et, dans la conversation, m'a appris, de son côté, que, hier soir, vers onze heures, un homme à cheval était arrivé chez Mallard ; puis, que celui-ci, peu après, était sorti également, et n'était rentré chez lui qu'au petit jour.

Aussitôt une idée m'a traversé l'esprit. « Ce gueux-là ne serait-il point capable d'avoir essayé de pénétrer chez moi pour y reprendre les papiers auxquels il paraît tant tenir, et, si pareille chose était arrivée, cela n'expliquerait-il pas son changement de manœuvre ? » Mais, en y réfléchissant, je vois que c'est impossible, ma maison est trop bien fermée. Cependant pour plus de sûreté, je vais envoyer ces papiers à la tour, si vous le permettez.

(La suite au prochain numéro.)

Le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).  
Hôtel-de-Ville, le 21 avril 1866.

Le Maire de Saumur,  
JOUFFRAULT, adj.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Le receveur des postes soussigné rappelle au public que l'horloge de son bureau est réglée sur le méridien de Paris et qu'elle avance de dix minutes sur l'horloge de la ville.

BARTHELLEMY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Les nouvelles d'Allemagne ne sont plus aussi décisives aujourd'hui qu'hier. Un télégramme de Berlin, reçu par l'*Indépendance belge*, annonce que la réponse de la Prusse, à la dernière dépêche autrichienne, a été expédiée hier soir. Le cabinet de Berlin déclare que les armements prussiens ont été provoqués par les concentrations de troupes autrichiennes et qu'ils cesseront après que le cabinet de Vienne sera revenu sur les dispositions qu'il a prises. La Prusse, ajoute la dépêche, désarmera dans la même mesure que l'Autriche ; elle l'imitera point par point.

Liège, 22 avril. — La *Gazette de Liège* annonce qu'une pétition des habitants du territoire neutre de Moresnet, dénonçant les menées de la Prusse, qui chercherait, comme en 1815, à s'approprier les mines de la Vieille-Montagne, est arrivée à la Chambre des représentants et a été renvoyé à une commission. On espère que celle-ci présentera prochainement son rapport.

Liverpool, 22 avril, soir. — Une tentative révolutionnaire a eu lieu à Panama, le 24 mars. Elle a échoué. Plusieurs des meneurs, parmi lesquels on cite Leodus, Sigurbia et Burel, ont été tués.

Level de Good a été fait prisonnier.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

#### EMPRUNT ROMAIN

DE

#### Soixante millions de francs.

Sa Sainteté le Pape Pie IX a décrété, par rescrit pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par voie de souscription publique, d'un emprunt destiné à assurer les services de la trésorerie.

Sa Sainteté n'a pas voulu demander aux personnes qui lui viendront en aide, pour traverser les difficultés présentes, des sacrifices analogues à ceux qu'elles se sont précédemment imposés, et elle a décidé que l'emprunt serait fait à des conditions en rapport avec les circonstances financières actuelles.

Cet appel sera entendu de tous les catholiques, qui auront à cœur de prouver une fois de plus que ce n'est jamais en vain que le Saint-Père s'adresse à leur dévouement.

L'emprunt est émis au taux de 66 0/0, jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1866, en titres de 500 fr. de capital nominal, produisant 25 fr. d'intérêt annuel payable le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

Les souscripteurs auront à payer, pour chaque titre de 25 fr. de rente, 330 fr., savoir :

100 fr. en souscrivant ;

100 fr. le 15 juillet 1866 ;

130 fr. le 15 octobre 1866, moins le coupon de 12 fr. 50 c. au 1<sup>er</sup> octobre, soit 117 fr. 50 c.

Faculté d'escompter à 5 0/0 les deux derniers versements.

Intérêts de retard de versement à 5 0/0.

Le porteur qui n'aura point effectué les versements échus trois mois après les époques fixées sera déchue de tout droit et libéré de

toute obligation, et les sommes payées de-meureront acquises au trésor pontifical.

Amortissement par rachat, en soixante ans environ, à partir de 1870.

Il sera remis, au premier versement, des titres provisoires au porteur. Les titres définitifs seront délivrés en échange du dernier versement.

**La souscription sera ouverte**

A DATER DU LUNDI 25 AVRIL :

A Paris, chez M. Edward BLONUT, et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt;

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera couvert.

Les demandes adressées avant le 23 avril seront comprises dans la souscription de ce jour.

Toute souscription devra être accompagnée d'un envoi de 100 fr. par titre de 25 fr. de rente. (Moniteur du 17 avril.)

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalessière* Du Barry de Londres.

**Extrait de 65,000 Cures.**

15, Rue Duvivier, Paris, 15 avril 1862.

Messieurs, — Atteint d'une grave maladie inflammatoire, j'avais vainement épuisé tout ce que la science médicale, par l'organe des médecins, m'avait indiqué, sans obtenir le moindre soulagement. Ma confiance dans la farine de santé *Revalessière* m'est venue du dédain qu'en font les médecins; j'en ai fait usage, et je dois à la vérité de dire que, dès les premiers jours, j'ai éprouvé un soulagement vraiment miraculeux; l'amélioration d'abord et la guérison ensuite ont été telles que, si j'avais à choisir pour quelque maladie que ce soit entre les soins de nos plus grands célébrités médicales et l'emploi de la *Revalessière*, je n'hésiterais pas un instant, je ferais usage de cette dernière, assuré que je suis de ses résultats j'ose dire infaillibles. Je vous autorise, Monsieur, à faire, dans l'intérêt général, l'usage que vous voudrez de cette lettre. — J'ai l'honneur, etc. — DEDÉ, Chimiste. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PER-*

DRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (316)

**Sommaire de l'ILLUSTRATION du 21 avril.**

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Cérémonie du Jeudi-Saint, dans la chapelle des Chevaliers du château de Vienne. — Hippolyte Bellangé. — La Mi-Carême d'un convalescent, nouvelle, par M. Jules Janin (suite). — Philosophie courante: la Timidité. — Encrier en argent, offert à M. Katkoff par la noblesse de Moscou. — La nouvelle église russe, à Genève. — L'homme sans tête, nouvelle. — L'Armeria real de Madrid (suite et fin). — La Complainte du grand Prussien, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — Exposition des produits de l'Industrie, à Java.

Gravures : La Chambre des États de Hongrie (Diète hongroise). — S. M. l'Empereur d'Autriche lave les pieds aux vieillards (cérémonie du Jeudi-Saint). — Hippolyte Bellangé. — Inauguration de la statue du bailli de Suffren, à Saint-Tropez (2 gravures). — Encrier en argent offert à M. Katkoff par la noblesse de Moscou. — La nouvelle église russe, à Genève. — L'Armeria real de Madrid (6 gravures). — Échecs. — Rébus.

**Marché de Saumur du 21 Avril.**

Froment (l'h. 77 k.)	16 60	Paille de ratelier (hors barrière)	59 86
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	15 96	Paille de litière, id.	44 26
Seigle . . . . .	11 —	Foin . . . id.	59 86
Orge . . . . .	12 —	Luzerne (les 750 k)	53 80
Avoine anc. (entrée)	12 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Fèves . . . . .	14 —	— detréfle(%)k	100 —
Pois blancs . . . . .	20 25	— de luzerne.	80 —
— rouges . . . . .	16 25	— de colza.	—
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de chenevis	29 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	29 —
— de chenevis . . . . .	48 —	Amandes concas-	—
— de lin . . . . .	53 —	sées (les 100 k.)	164 —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1865, 1 <sup>re</sup> id.	40 à 43
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 36 à 38
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 <sup>re</sup> id.	40 à 42
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 36 à 38
La Vienne, 1865. . . . .	28 à 32

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1865. . . . .	75 à 100
Champigny, 1865. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à »
Varrains, 1864. . . . .	» à »
Varrains, 1865. . . . .	75 à 90
Bourgueil, 1865. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 135
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
Restigny 1865. . . . .	75 à 90
Chinon, 1865. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 70 à 80
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue des Payens, appartenant aux héritiers de M. Revelière, avec très-grand jardin, susceptible d'être divisée en deux locations.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et au concierge de la Mairie pour visiter la maison. (190)

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

**MAISON DE CAMPAGNE**

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

**A CÉDER DE SUITE,**

**UN MAGASIN**

**DE SELLERIE-CARROSSERIE,**

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de départ,

**UN FONDS DE SERRURERIE,**

Situé à Saumur,

Très-bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRÉ**

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**Changement de domicile.**

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

**GRAINES DE VERS A SOIE**

Distribuées gratis.

M. E. GAURON J<sup>ce</sup> a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (195)

**M. DESSERT, distillateur à Richelieu (Indre-et-Loire), demande un voyageur sérieux, ayant déjà fait cette partie.**

**On demande, à la campagne, pour la Saint-Jean, un domestique sachant panser un cheval et soigner un jardin, muni de bonnes recommandations.** S'adresser au bureau du journal.

**On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté.** S'adresser au bureau du journal.

**Un jeune homme, habitué au commerce, désire utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours.** S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE VERT**

DE

**LA PRAIRIE PONNEAU**

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

**SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1866.**

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.

On paiera en entrant. (211)

**EN VENTE:**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

**ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,**

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**DISSERTATION**

SUR

**LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN**

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

**DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,**

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

**LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,**

Du même Auteur.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 AVRIL.			BOURSE DU 23 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 70	»	»	67 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97	»	»	97 50	»	50
Obligations du Trésor. . . . .	460	»	»	457 50	»	2 50
Banque de France. . . . .	3520	20	»	3520	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1290	5	»	1290	»	»
Crédit Foncier colonial . . . . .	601 25	1 25	»	601 25	»	»
Crédit Agricole . . . . .	620	10	»	620	»	»
Crédit industriel. . . . .	670	»	»	670	»	»
Crédit Mobilier . . . . .	615	»	2 50	605	»	10
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	865	12 50	»	855	»	10
Orléans (estampillé) . . . . .	835	2 50	»	830	»	5
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1120	»	»	1116 25	»	3 75
Est. . . . .	537 50	2 50	»	537 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	865	»	»	860	»	5
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	555	5	»	553 75	»	1 25
Ouest . . . . .	535	»	3 75	542 50	7 50	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1520	»	»	1530	10	»
Canal de Suez . . . . .	410	»	5	413 50	2 50	»
Transatlantiques. . . . .	497 50	5	»	495	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	54 40	»	35	54	»	40
Autrichiens . . . . .	372 50	»	2 50	363 75	»	8 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	395	2 50	»	390	»	5
Victor-Emmanuel . . . . .	98	13	»	100	2	»
Romains. . . . .	77 50	»	7 50	77 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	340	2 50	»	333 75	»	6 25
Saragosse . . . . .	190	»	1 25	190	»	»
Séville-Xérès-Séville . . . . .	40	»	»	39	»	1
Nord-Espagne. . . . .	150	»	»	144	»	6
Compagnie immobilière. . . . .	455	»	5	458 75	3 75	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	315	»	»	314 50	»	»
Orléans . . . . .	307	»	»	307 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	305 25	»	»	305	»	»
Ouest . . . . .	304 50	»	»	304	»	»
Midi. . . . .	303 75	»	»	303	»	»
Est. . . . .	307	»	»	307	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.